

## Arboviroses

Données du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024. Date de publication : 20-12-2024  
**ÉDITION NOUVELLE-AQUITAINE**

### Bilan de la surveillance renforcée 2024

#### Dengue, chikungunya et Zika

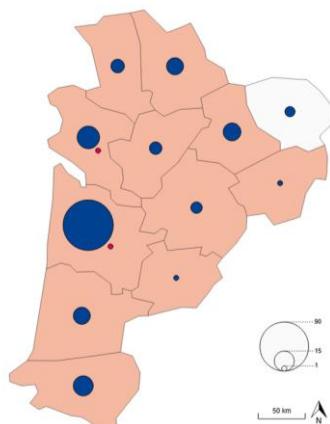
- 187 cas importés de dengue et 2 cas importés de chikungunya identifiés comme probables ou confirmés en Nouvelle-Aquitaine du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, aucun cas importé de Zika identifié ;
- Voyage en Martinique ou en Guadeloupe pour plus de 60 % des cas importés de dengue ;
- 152 prospections entomologiques (recherche de moustiques) et 139 traitements de lutte anti-vectorielle réalisés autour des cas importés domiciliés ou de passage dans la région ;
- Aucun cas autochtone de dengue, chikungunya ou Zika identifié dans la région.

#### Virus West Nile (VWN)

- 2 cas humains autochtones d'infection à VWN (confirmés) identifiés en Nouvelle-Aquitaine du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024 ;
- Première identification du virus dans les Pyrénées-Atlantiques (cas humain) et la Vienne (cas aviaires).

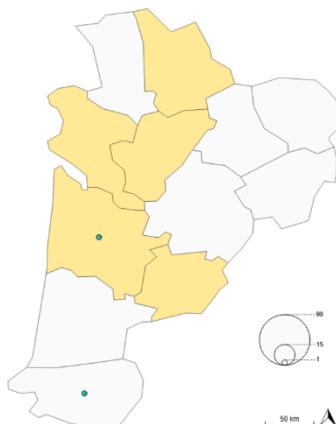
#### Répartition des cas d'arboviroses en Nouvelle-Aquitaine, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024

Cas importés de dengue et chikungunya



■ Département colonisé par *Aedes albopictus*  
● Cas importé de dengue  
● Cas importé de chikungunya

Cas humains autochtones d'infection à virus West Nile



■ Département en surveillance aviaire renforcée pour le WNV  
● Cas autochtone d'infection à WNV

## Dengue, chikungunya et Zika

**La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies à déclaration obligatoire** transmises par les moustiques du genre *Aedes*, actifs du mois de mai au mois de novembre. Au cours de cette période, des interventions de démoustication sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas afin de limiter le risque de transmission et l'apparition de cas autochtones. Tous les départements de Nouvelle-Aquitaine sont colonisés par les moustiques du genre *Aedes*, à l'exception de la Creuse.

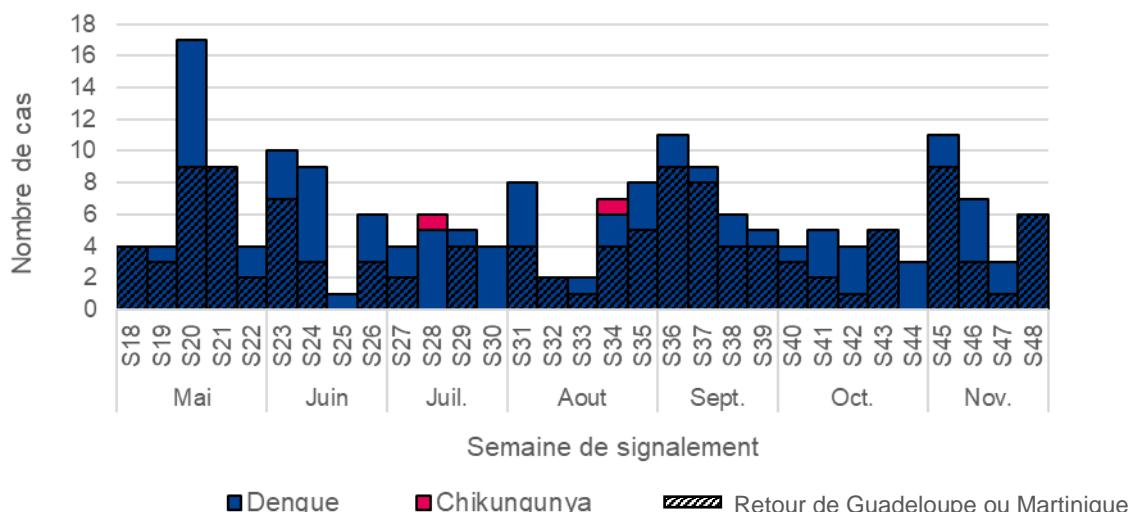
## Situation épidémiologique

Depuis la mise en place de la surveillance renforcée en 2012 en région Nouvelle-Aquitaine, des cas importés d'arboviroses sont signalés chaque année (infection par le virus de la dengue en majorité). Le nombre annuel de cas signalés est fortement dépendant des épidémies d'arboviroses qui ont lieu dans des régions endémiques, et notamment dans les départements et régions d'outre-mer. A ce jour, aucune transmission vectorielle autochtone de chikungunya, dengue et Zika n'a été identifiée en Nouvelle-Aquitaine.

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, **187 cas importés de dengue et 2 cas importés de chikungunya ont été identifiés en Nouvelle-Aquitaine** (contre 186 cas importés de dengue et 4 cas importés de chikungunya sur la même période en 2023). Ces cas ont été identifiés tout au long de la saison avec des hausses à chaque retour de vacances scolaires (mai, septembre et novembre) (Figure 1). Plus de 60 % des cas de dengue revenaient d'un séjour en Guadeloupe ou en Martinique. Afin de limiter l'apparition de chaînes de transmission localement, 152 prospections entomologiques (recherche de moustiques) et 139 traitements de lutte anti-vectorielle ont été réalisés autour des cas domiciliés ou de passage dans la région (Tableau 1).

Dans l'Hexagone, 2 105 cas importés de dengue, 25 cas importés de chikungunya et 5 cas importés de Zika ont été identifiés du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024 (contre 2 019 cas importés de dengue, 30 cas importés de chikungunya et 9 cas importés de Zika sur la même période en 2023). Plus de 55 % des cas de dengue revenaient d'un séjour en Martinique ou en Guadeloupe. Par ailleurs, 12 épisodes de transmission autochtone ont été détectés en France hexagonale : 7 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (76 cas de dengue), 3 en Occitanie (5 cas de dengue), 1 en Auvergne-Rhône-Alpes (2 cas de dengue) et 1 en Ile-de-France (1 cas de chikungunya) ; soit 83 cas autochtones de dengue (contre 45 l'année précédente) et 1 cas autochtone de chikungunya (aucun en 2023).

**Figure 1. Evolution du nombre de cas importés de dengue et chikungunya par semaine de signalement, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo – Santé publique France)**



**Tableau 1. Nombre de cas importés de dengue et de chikungunya, de prospections entomologiques et de traitements de lutte anti-vectorielle réalisés, par département, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024, Nouvelle-Aquitaine (source : Voozarbo – Santé publique France et SILAV)**

| Département               | Cas importés (confirmés ou probables) |             | Nombre de prospections entomologiques réalisées | Nombre de traitements de lutte anti-vectorielle réalisés |
|---------------------------|---------------------------------------|-------------|---|--|
|                           | Dengue                                | Chikungunya |   |  |
| Charente                  | 6                                     | 0           | 5   | 3  |
| Charente Maritime         | 19                                    | 1           | 9   | 10   |
| Corrèze                   | 1                                     | 0           | 1   | 1  |
| Creuse                    | 4                                     | 0           | 0   | 0  |
| Dordogne                  | 5                                     | 0           | 2   | 2  |
| Gironde                   | 95                                    | 1           | 88  | 87   |
| Landes                    | 11                                    | 0           | 11  | 10   |
| Lot-et-Garonne            | 1                                     | 0           | 0   | 1  |
| Pyrénées-Atlantiques      | 15                                    | 0           | 18  | 24   |
| Deux-Sèvres               | 7                                     | 0           | 5   | 0  |
| Vienne                    | 11                                    | 0           | 5   | 1  |
| Haute-Vienne              | 12                                    | 0           | 8   | 0  |
| <b>Nouvelle-Aquitaine</b> | <b>187</b>                            | <b>2</b>    | <b>152</b>                                      | <b>139</b>   |

*NB : si plusieurs traitements ont été réalisés sur une même zone et sur une même journée, ils ne sont comptabilisés qu'une fois. Ces données comprennent les enquêtes et traitements réalisés en lien avec des cas signalés dans d'autres régions.*

## Virus West Nile

L'infection à virus West Nile est une pathologie transmise principalement par les moustiques du genre *Culex*, qui sont actifs de juin à fin novembre dans l'Hexagone où ils sont endémiques. C'est une **maladie à déclaration obligatoire** (toute l'année). Une transmission interhumaine du VWN par transfusion sanguine, transplantation d'organes, de tissus ou de cellules est possible. Afin de réduire le risque de transmission par les produits du corps humain, des mesures de sécurisation des dons sont mises en œuvre lorsque la circulation du virus est avérée sur un territoire.

## Situation épidémiologique

Le VWN a été détecté pour la première fois en Nouvelle-Aquitaine en 2022 (cas équins autochtones en Gironde). En 2023, des cas humains autochtones ont été identifiés pour la première fois dans la région (30 cas au total) ; des cas équins et aviaires ont également été signalés. La circulation virale a été active dans trois départements : la Gironde, la Charente-Maritime et la Charente.

Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre 2024, **2 cas humains autochtones (confirmés) d'infection à VWN ont été identifiés** : un cas dans les Pyrénées-Atlantiques (forme pseudo-grippale fin août) et un en Gironde (forme neuro-invasive début septembre). Par ailleurs, des cas équins autochtones et/ou des cas aviaires ont été rapportés en Charente-Maritime, en Gironde et dans la Vienne. Ainsi, en 2024, le VWN a circulé dans deux nouveaux départements de la région (les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne).

Dans l'Hexagone, en 2024, plusieurs cas humains autochtones d'infection à VWN ont été confirmés dans trois départements du pourtour méditerranéen (une vingtaine de cas dans le Var, moins de 10 cas dans l'Hérault et dans le Gard) à partir de la mi-juillet.

## Surveillance et signalement

Les cliniciens et biologistes doivent procéder sans délai au signalement de tout résultat biologique positif pour la dengue, le chikungunya, le Zika ou le virus West Nile à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en utilisant la fiche Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (chikungunya, dengue, Zika, virus West Nile).

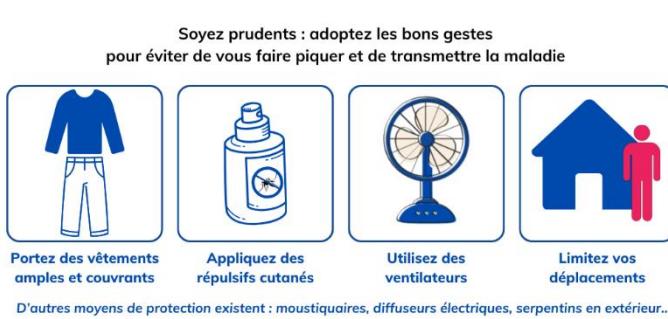
Les coordonnées du point focal régional de l'ARS Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

✉ ars33-alerte@ars.sante.fr ☎ 0809 400 004 📞 05 67 76 70 12

Retrouvez [ici](#) les Repères pour votre pratique "Dengue, chikungunya, Zika : de la prévention au signalement. France hexagonale - Corse" – Santé publique France.

## Mesures de prévention

Les mesures de prévention les plus efficaces contre ces pathologies sont la protection contre les piqûres de moustique et la lutte contre les gîtes larvaires.



## Partenaires

L'équipe de Santé publique France en Nouvelle-Aquitaine remercie tous les acteurs qui contribuent à la surveillance de ces arboviroses, notamment : l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le CNR des arboviruses, les laboratoires de biologie médicale de ville et hospitaliers, les médecins libéraux et hospitaliers, les opérateurs de lutte anti-vectorielle, l'EFS et le réseau « One Health » en Gironde.

## Pour en savoir plus

Site de Santé publique France : [maladies à transmission vectorielle](#), données épidémiologiques [chikungunya, dengue, Zika en France métropolitaine](#), informations sur le [virus West Nile](#)

Site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : dossier [moustique tigre](#)

Site du ministère de la Santé et de la Prévention : dossier sur [les moustiques vecteurs de maladies](#)

Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : [conseils aux voyageurs](#)

Site de l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control) : données sur les virus de la [dengue](#), du [chikungunya](#), [Zika](#) et [West Nile](#)

Signalement du moustique tigre : [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

## Équipe de rédaction

Anne Bernadou, Christine Castor, Sandrine Coquet, Laurent Filleul, Gaëlle Gault, Alice Herteau, Laure Meurice, Anna Siguier, Pascal Vilain

**Pour nous citer** : Bulletin Arboviroses. Edition Nouvelle-Aquitaine. Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p. Directrice de publication : Caroline SEMAILLE. Date de publication : 20 décembre 2024

Contact : [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)